
Adresse de la municipalité d'Honfleur (Calvados), lors de la séance
du 13 vendémiaire an III (4 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité d'Honfleur (Calvados), lors de la séance du 13 vendémiaire an III (4 octobre 1794). In: Archives
Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24
septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 272-273;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16995_t1_0272_0000_9

Fichier pdf généré le 07/10/2019

ciété populaire, qui se rassemble à chaque décade au temple de la Raison pour y lire vos sages lois, les bultins de la Convention que vous avés l'attention de lui faire adresser et y instruire le peuple afin de le convaincre de plus en plus des bienfaits de la constitution républicaine que nous chérissons tous.

C'est en parcourant ces bultins que nous avons frémi d'horreur en y voyant l'hideuse conspiration qui a menacé vos jours, provoquée par quelques membres ambitieux qui par malheur étoient dans votre sein; laquelle sans vos mesures les plus sages et votre fermeté auroit non seulement occasionné une effusion de sang, mais même encore la dissolution de la République.

L'exemple que vous venés de faire, citoyens, en livrant au glaive de la loy (qui en a fait justice) les traitres Robespierre, Saint-Just, Couthon etc., les membres en insurrection du conseil général de la commune de Paris qui les avoient recellés, ainsy que du commandant de la force armée, de son état major et de tous les complices, doit affermir la République en faveur de laquelle nous sommes tous disposés de verser s'il le faut jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour qu'elle soit à toujours une et indivisible.

Nous nous empressons, citoyens, de vous féliciter de nouveau sur vos glorieux travaux qui ont encore une fois sauvé la Patrie; votre courage, votre énergie et vos soins infatigables nous sont un sur garant que vous n'abandonnerez votre poste que lorsque tous les ennemis, intérieurs et extérieurs, seront exterminés. En attendant cet heureux résultat, nous ne cesserons de faire des sacrifices de tout genre pour y coopérer et crier sans cesse, vive la République, vive la liberté et périsse tous les traitres.

Pierre MERGAULT, *président*, BOUCHET, *secrétaire et une vingtaine de signatures.*

10

L'agent national du district de Millau, département de l'Aveyron, informe la Convention nationale qu'un bien national divisé en sept lots, estimé 6 100 L, a été vendu 23 780 L.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Finances, section d'aliénation (14).

11

La société populaire de Lorgues, département du Var, adresse à la Convention nationale un don patriotique de 94 L 19 s. 6 d. en espèces monnoyées, en l'assurant de son zèle pour la Révolution.

(14) P.-V., XLVI, 258. *Bull.*, 16 vend. (suppl.).

Mention honorable, insertion au bulletin (15).

[*La société populaire de Lorgues à la Convention nationale, le 24 fructidor an II*] (16)

Citoyens représentants,

Vous trouverez ci-joint la somme de quatre vingt quatorze livres dix neuf sols six deniers en espèces, comme il conste (?) par l'adresse que la société a envoyé. Notre zèle pour la révolution est si constant que nous ne reconnissons plus autre monoye que les assignats. Vous voudrés bien citoyens représentants nous en accuser réception.

Nous sommes fraternellement

les membres composant la société populaire,
BERARD, *président,*
LYONS, VIAN, *secrétaires.*

12

La municipalité d'Honfleur, département du Calvados, informe la Convention nationale que, sur l'invitation de l'administration de son département, elle vient d'ouvrir une souscription pour concourir à la construction d'un vaisseau; que chaque citoyen de cette commune s'empresse d'apporter son offrande; que cette souscription s'élève déjà à plus de 2 000 L, et qu'elle espère qu'elle va se continuer avec le même empressement et le même succès: elle invite la Convention à rester à son poste pour le triomphe de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (17).

[*La municipalité d'Honfleur à la Convention nationale, le 2ème jour s.-c. an II*] (18)

Législateurs,

Notre département nous ayant fait connaître, par son arrêté du 23 messidor le désir qu'il a conçu de faire construire un vaisseau pour concourir à terrasser les ennemis de la République en invitant tous les districts et communes de son arrondissement d'i participer châqu'un selon ses facultés.

Nous nous sommes empressés de faire voir à nos concitoyens combien il serait glorieux pour eux et pour nous, de contribuer à un projet aussi bienfaisant.

Et nous voyons journellement avec satisfaction le zèle dont chaque individu est animé par son offrande patriotique; puisque la souscrip-

(15) P.-V., XLVI, 258. *Bull.*, 18 et 24 vend. (suppl.).

(16) C 321, pl. 1340, p. 35. Voir plus bas n° 35.

(17) P.-V., XLVI, 258-259. *Bull.*, 18 vend. (suppl.); *M. U.*, XLIV, 203.

(18) C 321, pl. 1340, p. 34.

tion s'élève déjà à plus de deux mille livres, quoique nouvellement ouverte, et nous croyons législateurs pouvoir nous flatter que malgré le peu de ressources de cette commune (dont toute la richesse consiste dans un patriotisme suivi, tel qu'elle l'a toujours montré depuis la Révolution) que cette souscription va se continuer avec le même empressement et dès qu'elle sera parachevée, nous en ferons passer les fonds dans la caisse de notre district suivant l'intention du département.

Nous apprendrons législateurs avec la plus vive satisfaction les victoires que remportera ce vaisseau sur des esclaves coalisés contre notre liberté qui triomphera malgré tous leurs vains efforts, tant que la Convention nationale restera à son poste, c'est le voeu singulier de toute la commune d'Honfleur.

LION, maire, et cinq autres signatures.

13

La société populaire de Montadour, ci-devant Saint-Séver, département des Landes, invite la Convention nationale à rester à son poste, la félicite sur ses travaux et sur son énergie; elle lui dit que le représentant Dartigoeyte a animé ce département, où il a formé des hommes libres; qu'il a emporté son estime et ses regrets, et laisse au milieu d'elle le souvenir de ses principes et l'exemple de toutes les vertus.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de Sûreté générale (19).

14

La société de Sarbruck, district de Sarre-Libre, département de la Moselle, écrit à la Convention nationale que c'est avec la plus vive douleur et la plus profonde indignation contre les ennemis de la République, qu'elle a appris l'horrible assassinat du représentant du peuple Tallien; elle en demande vengeance: périssent, dit-elle, tous les traîtres. Elle présage à la Convention qu'elle triomphera des tyrans, de toutes les factions, et qu'elle fera le bonheur de la République; elle jure ensuite de lui être unie à jamais.

Mention honorable, insertion au bulletin (20).

[*La société populaire de Sarbruck à la Convention nationale, le 30 fructidor an II*] (21)

(19) P.-V., XLVI, 259. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(20) P.-V., XLVI, 259. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(21) C 322, pl. 1351, p. 4.

Citoyens représentants,

C'est avec la plus vive douleur et la plus profonde indignation contre les ennemis de la République que nous avons appris l'horrible assassinat du représentant du Peuple Tallien; et nous vous en demandons vengeance.

Périssent tous les traîtres, les dignes amis de Pitt, les nouveaux Cromwells: périssent tous ceux qui oseraient porter une main sacrilège sur l'autel de la Liberté!

Pères de la Patrie, en vain le poison apprêté par des scélérats est sur vos lèvres; en vain le fer des assassins est levé sur vos têtes, vous triompherez des ennemis de la Liberté.

Ils disparaîtront ces laches, ces vils ennemis et la Convention nationale, grande et sublime, foulant la poussière des tyrans et s'élevant au-dessus des trônes de l'univers, assurera, le bonheur de la République et celui de toute la terre.

Ainsi le soleil, après l'orage, paraît avec plus d'éclat et ses rayons bienfaisans embellissent et vivifient la nature. Législateurs, recevez notre serment: nous jurons de vous être unis à jamais; oui, sous le poignard de nos ennemis, nous crierons encore: vive la Convention nationale, vive la République.

Salut et fraternité.

LUPARD, président, MIGNOT, BOUR,
MESNARD, secrétaires.

15

Les membres du comité de surveillance de Gerponville, district de Cany, département de la Seine-Inférieure, adressent à la Convention nationale 92 L, dont 3 L en numéraire, provenant d'une souscription ouverte dans cette petite commune pour les braves défenseurs de la patrie. Ils la félicitent sur la chute du traître Robespierre et de ses infâmes complices, et jurent d'être constamment attachés à la représentation nationale, et de sacrifier leur vie pour combattre les tyrans, les conspirateurs, les traîtres et les hypocrites.

Mention honorable, insertion au bulletin (22).

[*Les membres du comité de surveillance de Gerponville à la Convention nationale, le 21 fructidor an II*] (23)

Citoyens, frères et amis,

Nous avons ouvert une souscription dans notre petite commune, pour nos frères d'armes qui sont à la défense de la patrie, et comme elle n'a pas eu autant d'effet que nous l'espérions, et que nous sommes supprimées par le décret du trois fructidor, nous t'envoyons la

(22) P.-V., XLVI, 259-260. *Bull.*, 17 vend. (suppl.).

(23) C 321, pl. 1340, p. 33.